



Service des Sports

FB/CG/CL N°26-001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que le gymnase des Petits Marais sera indisponible suite à un évènement municipal

A R R E T E

ARTICLE 1

Le gymnase des Petits Marais sera fermé le samedi 28 mars 2026.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 19/02/2026

**Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargé des sports
et des manifestations sportives**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260224-26_12056-AU
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026